

## ANNEXE 1 à l'instruction administrative ICC/AI/2012/004

### Exemples d'ajustement des montants de l'indemnité de subsistance en opération spéciale (SOLA) durant la période transitoire

#### Exemple 1 :

Montant A : Montant SOLA actuel + prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative = 1 000 euros

Montant B : Prime de sujétion applicable au lieu de déploiement + élément lieux d'affectation où les familles ne sont pas autorisées = 800 euros

Différence entre (A) et (B) :  $1000 - 800 = 200$  euros

1<sup>er</sup> janvier 2014 – 31 décembre 2014 25 % de 200 euros = 50 euros  
Nouveau montant A :  $1\ 000 - 50 = 950$  euros  
**Montant SOLA à verser : 950 euros – prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative**

1<sup>er</sup> janvier 2015 – 31 décembre 2015 50 % de 200 euros = 100 euros  
Nouveau montant A :  $1\ 000 - 100 = 900$  euros  
**Montant SOLA à verser : 950 euros – prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative**

1<sup>er</sup> janvier 2016 – 30 juin 2016 75 % de 200 euros = 150 euros  
Nouveau montant A :  $1\ 000 - 150 = 850$  euros  
**Montant SOLA à verser : 950 euros – prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative**

1<sup>er</sup> juillet 2016 L'affectation ou la réaffectation de tous les fonctionnaires concernés est soumise aux nouvelles modalités. L'indemnité de subsistance en opération spéciale n'est plus applicable.

#### Exemple 2 :

Montant A : Montant SOLA actuel + prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative = 800 euros

Montant B : Prime de sujétion applicable au lieu de déploiement + élément lieux d'affectation où les familles ne sont pas autorisées = 1 000 euros

Différence entre (A) et (B) :  $1000 - 800 = 200$  euros

1<sup>er</sup> janvier 2014 – 31 décembre 2014 25 % de 200 euros = 50 euros  
Nouveau montant A :  $800 + 50 = 850$  euros  
**Montant SOLA à verser : 850 euros – prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative**

1<sup>er</sup> janvier 2015 – 31 décembre 2015 50 % de 200 euros = 100 euros  
Nouveau montant A :  $800 + 100 = 900$  euros  
**Montant SOLA à verser : 900 euros – prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative**

1<sup>er</sup> janvier 2016 – 30 juin 2016

75 % de 200 euros = 150 euros

Nouveau montant A : 800 + 150 = 950 euros

**Montant SOLA à verser : 950 euros – prime de sujétion applicable au lieu d'affectation administrative**

1<sup>er</sup> juillet 2016

L'affectation ou la réaffectation de tous les fonctionnaires concernés est soumise aux nouvelles modalités. L'indemnité de subsistance en opération spéciale n'est plus applicable.